

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 22497
Numéro SIREN : 853 271 153
Nom ou dénomination : Imaweb France

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2022 sous le numéro de dépôt 153713

IMAWEB FRANCE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'Associé Unique
IMAWEB FRANCE
44, rue Pasquier
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Imaweb France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé Unique à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le montant total des factures émises et non réglées dont le terme est échu et le montant total des factures reçues et non réglées ainsi que leur ventilation par tranches de retard à la date de clôture de l'exercice n'ont pas pu être rapprochés à la comptabilité et/ou aux données sous-tendant la comptabilité.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine le 29 septembre 2022

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

 Laurent Deliot

Laurent Deliot

Bilan Actif

IMAWEB FRANCE

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 22/09/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				18 497 610
Frais d'établissement				
Frais de développement	10 535 523	7 096 114	3 439 410	
Concession, brevets et droits similaires	30 741 675	28 245 874	2 495 802	
Fonds commercial	10 195 961		10 195 961	
Autres immobilisations incorporelles	57 975 696		57 975 696	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	562 161		562 161	
TOTAL immobilisations incorporelles :	110 011 017	35 341 987	74 669 029	18 497 610
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	2 268 897	1 798 987	469 910	13 263
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 268 897	1 798 987	469 910	13 263
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	42 214 630		42 214 630	67 603 590
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	110 635		110 635	16 957 953
TOTAL immobilisations financières :	42 325 266		42 325 266	84 561 543
ACTIF IMMOBILISÉ	154 605 180	37 140 974	117 464 205	103 072 417
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	8 835 237	726 603	8 108 634	1 370 931
Autres créances	2 379 087		2 379 087	900 070
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	11 214 323	726 603	10 487 720	2 271 001
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				11 809
Disponibilités	4 193 107		4 193 107	321 895
Charges constatées d'avance	837 016		837 016	45 435
TOTAL disponibilités et divers :	5 030 123		5 030 123	379 139
ACTIF CIRCULANT	16 244 446	726 603	15 517 843	2 650 140
Frais d'émission d'emprunts à étaler	1 039 999		1 039 999	1 001 270
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	171 889 625	37 867 577	134 022 048	106 723 827

Bilan Passif

IMAWEB FRANCE

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 22/09/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	6 276 344	6 082 480
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	56 487 106	54 742 330
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(987 084)	
Résultat de l'exercice	(3 724 038)	533 733
TOTAL situation nette :	58 052 328	61 358 543
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	181 831	769 930
CAPITAUX PROPRES	58 234 160	62 128 474
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 718 982	
Provisions pour charges	2 680 563	19 522
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 399 545	19 522
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	375 000	
Emprunts et dettes financières divers	59 022 777	43 365 602
TOTAL dettes financières :	59 397 777	43 365 602
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 518 119	720 184
Dettes fiscales et sociales	5 628 008	489 973
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	33 708	
Autres dettes	21 919	73
TOTAL dettes diverses :	10 201 753	1 210 229
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	1 788 813	
DETTES	71 388 343	44 575 831
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	134 022 048	106 723 827

Compte de Résultat (Première Partie)

IMAWEB FRANCE

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 22/09/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Ventes de marchandises	969 049	182 500	1 151 548	
Production vendue de biens	10 533 707	1 280 155	11 813 862	
Production vendue de services	16 142 077	2 380 030	18 522 107	1 128 280
Chiffres d'affaires nets	27 644 833	3 842 685	31 487 518	1 128 280
Production stockée			2 354 776	
Production immobilisée			32 667	
Subventions d'exploitation			3 346 341	127 668
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			7 516	5
PRODUITS D'EXPLOITATION			37 228 817	1 255 953
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			881 997	
Variation de stock de marchandises			25 760	
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			11 388 955	1 691 795
TOTAL charges externes :			12 296 712	1 691 795
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			565 150	20 596
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			12 150 018	676 030
Charges sociales			6 616 007	302 051
TOTAL charges de personnel :			18 766 025	978 081
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 780 204	111 252
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			9 629	
Dotations aux provisions pour risques et charges			1 739 090	6 189
TOTAL dotations d'exploitation :			5 528 924	117 441
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			11 019	3
CHARGES D'EXPLOITATION			37 167 830	2 807 917
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			60 987	(1 551 964)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

IMAWEB FRANCE

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 22/09/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	60 987	(1 551 964)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		4 139 172
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	966	
Autres intérêts et produits assimilés		3
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 000	
Différences positives de change		1
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	10 966	4 139 176
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 558 050	2 781 616
Différences négatives de change		194
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	464 642	
	4 022 692	2 781 809
RÉSULTAT FINANCIER	(4 011 726)	1 357 367
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(3 950 739)	(194 597)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	45 692	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 440 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges	734 767	
	2 220 458	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 241 761	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	591 658	371 374
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	146 668	407 903
	1 980 087	779 277
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	240 371	(779 277)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	13 671	(1 507 608)
TOTAL DES PRODUITS	39 460 242	5 395 129
TOTAL DES CHARGES	43 184 280	4 861 395
BÉNÉFICE OU PERTE	(3 724 038)	533 733

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

I.1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société IMAWEB France a pour activité la gestion de fonds de sociétés spécialisées dans le développement, l'édition et la commercialisation de logiciels de gestion destinés à la formation et à l'assistance technique des concessions automobiles.

La société ASTI France a été créée le 13 août 2019 et a changé de dénomination sociale le 01 octobre 2021 pour devenir IMAWEB France afin de renforcer sa place de leader européen des solutions digitales pour l'automobile et ainsi regrouper sous une même marque ses différentes offres.

I.2 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Asti France a changé de dénomination sociale le 01 octobre 2021 pour devenir IMAWEB France afin de renforcer sa place de leader européen des solutions digitales pour l'automobile et ainsi regrouper sous une même marque ses différentes offres.

Aux termes de projets de traité de fusion simplifiée en date du 29 juillet 2021, la Société a absorbé, par voie de fusion, les sociétés DATAFIRST, société par actions simplifiée au capital de 443.770 euros, dont le siège social est situé 117 rue Bataille – 69008 Lyon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 334 183 068 et l'CAR SYSTEMS GROUPE, société par actions simplifiée au capital de 1.549.521 euros, dont le siège social est situé 8-12 rue Fabienne Landy – 37700 Saint Pierre des Corps, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Tours sous le numéro 791 960 693 (les « Sociétés Absorbées »), filiales détenues à 100% depuis une date antérieure au dépôt des Projets de Traité au registre du commerce et des sociétés de chacune des sociétés concernées.

Les opérations de Fusions ont pour objectif de simplifier la gestion du groupe dont font partie la Société et les Sociétés absorbées en regroupant les activités de ces dernières au sein de la Société, entraînant ainsi une simplification des structures actuelles et un allègement significatif des coûts de gestion administrative du groupe.

Ces fusions ont un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2021.

IMAWEB France a acquis le 12 février 2021 la société Brigyt (dont la marque commerciale est STAMPYT) pour 13 Millions Euros.

Brigyt est spécialisée dans les logiciels de marketing digital. La photo, la vidéo et les solutions d'inspection auto sont au cœur de sa proposition commerciale.

Cette acquisition permet à IMAWEB France de compléter son offre de solutions logicielles automobiles en proposant à ses clients une technologie innovante et ainsi accélère la digitalisation de l'ensemble du parcours clients pour les concessionnaires et les équipementiers à travers l'Europe.

IMAWEB France a cédé sa filiale espagnole, l'CAR SYSTEMS SP, le 28/07/2021 pour un montant de 1 145 000€ à IMAWEB 2000.S.L.

IMAWEB France a cédé sa filiale au Portugal, ICS IBERICA PT – PROGRAMACAO E DESENVOLVIMENTO DE SOFTWARE, S.A., le 28/07/2021 pour un montant de 295 000€ à IMAWEB 2000.S.L

La crise sanitaire n'a eu que peu d'impact sur l'activité courante d'IMAWEB France sur l'exercice 2021. Il n'y a pas eu recours à du chômage partiel ni recours à un PGE Prêt Garanti par l'Etat ni demande de report d'échéances fiscales ou sociales sur 2021.

I.3 – COMPARABILITE DES COMPTES

- **Changement de méthode comptable**

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice 2021.

La méthode de référence relative à la comptabilisation des engagements de retraite (Art. 121-5 du règlement n°2018-01 du PCG) avec la comptabilisation d'une provision au titre de ses engagements a été appliquée dans la reprise des comptes Datafirst, au titre de la fusion. Conformément aux dispositions comptables, la première provision a été calculée et comptabilisée à l'ouverture de l'exercice 2021 pour 1 520 817€. La contrepartie de la première comptabilisation a été imputée en report à nouveau.

I.4 - CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les capitaux propres de la société étant positifs et supérieurs à la moitié du capital social nous n'avons pas de problématique de continuité d'exploitation.

Par ailleurs, à la clôture de l'exercice, le groupe considère disposer de sources de financement suffisantes dans des conditions normales d'exploitation.

En conséquence, la direction de la société estime que l'établissement des comptes selon la convention de base de continuité d'exploitation reste approprié.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos, au 31 décembre 2020, ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs, tels que repris dans le règlement CRC relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- et indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

La société n'a pas effectué de changement de méthode et de présentation sur l'exercice.

II.1 – ACTIFS IMMOBILISES

II.1.1 – Immobilisations incorporelles

II.1.1.1 - Modes et méthodes d'évaluation

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition si elles sont acquises à titre onéreux.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle comprend son prix d'achat, majoré, le cas échéant, des frais d'accessoires (telle la 1ère année de maintenance, le transport, la mise en service etc ...).

Les frais d'acquisition d'immobilisations (tels les droits de mutations, honoraires, commissions, etc ...) sont comptabilisés directement en charges sur l'exercice.

Concernant les fonds commerciaux, un test de validité ou impairement test est réalisé à chaque clôture d'exercice. Lorsque la valeur de récupération (soit la valeur d'usage ou la valeur de marché) est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Cette évaluation n'a pas conduit à la comptabilisation d'une dépréciation du fonds commercial au titre de l'exercice 2021.

II.1.1.2 - Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements (immobilisations incorporelles)

Les amortissements des immobilisations incorporelles sont calculés sur une durée d'utilisation des actifs selon la méthode linéaire.

A titre indicatif, les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Concessions, brevets, licences et logiciels	de 1 à 3 ans
---	--------------

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les dotations aux amortissements et les dotations aux amortissements pour dépréciation sont comptabilisées en charges d'exploitation au compte de résultat.

II.1.1.3 - Traitement comptable des malis de fusions

• Comptabilisation du mali technique de fusion

En application du règlement 2015-06 du 23 novembre 2015, le mali technique de fusion est alloué aux différents actifs apportés concernés comme suit (art. 745-5 du PCG) :

- si le mali technique est supérieur à la somme des plus-values latentes, estimées de manière fiable, sur les éléments d'actifs identifiés hors fonds commercial, il est affecté aux actifs apportés et le montant résiduel au fonds commercial ;

- si le mali technique est inférieur à la somme des plus-values latentes, estimées de manière fiable, sur les éléments d'actifs identifiés hors fonds commercial, il est affecté aux actifs apportés au prorata des plus-values latentes.

Après son affectation, le mali technique de fusion est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actif concerné afin de faciliter son suivi dans le temps (art. 745-6 du PCG) dans les catégories suivantes :

- mali de fusion sur actifs incorporels,
- mali de fusion sur actifs corporels,
- mali de fusion sur actifs financiers,
- mali de fusion sur actifs circulant,

Cette présentation par catégorie d'actifs résulte de l'affectation effectuée conformément à l'article 745-5.

• Amortissement et dépréciation du mali technique de fusion

Le mali technique de fusion est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs auxquels il est affecté (art. 745-7 du PCG).

Dépréciation (Art. 745-8 du PCG)

Chaque quote-part du mali affectée à un actif sous-jacent subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle de l'actif sous-jacent devient inférieure à sa valeur nette comptable, majorée de la quote-part

de mali affectée. La dépréciation est imputée en priorité sur la quote-part du mali technique. Les dépréciations sur le fonds commercial incluent donc également les dépréciations sur la partie du mali technique affectée au fonds commercial.

Dispositions applicables au mali technique résiduel affecté au fonds commercial (art. 745-8 du PCG)

Le mali technique résiduel affecté au fonds commercial suit les règles d'amortissement et de dépréciation applicables aux fonds commerciaux. S'il fait l'objet d'une dépréciation, aucune reprise de dépréciation n'est possible

Les amortissements et dépréciations du mali technique sont comptabilisés dans des comptes spécifiques par catégorie d'actif concerné afin de faciliter son suivi dans le temps (art. 745-9 du PCG) dans les catégories suivantes :

- Amortissement du mali de fusion sur actifs incorporels
- Dépréciation du mali de fusion sur actifs incorporels
- Amortissement du mali de fusion sur actifs corporels
- Dépréciation du mali de fusion sur actifs corporels
- Dépréciation du mali de fusion sur actifs financiers

• **Traitement du mali technique de fusion en cas de sortie de l'actif sous-jacent**

En cas de cession, d'apport ou de toute autre opération relative à l'actif sous-jacent auquel le mali technique de fusion est affecté, ce dernier suit le même traitement que l'actif sous-jacent (art. 745-10 du PCG).

II.1.1.4 - Traitement comptable des bonis de fusions

Le boni dégagé lors d'opérations de fusion ou de transmission universelle de patrimoine (écart positif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée, et la valeur comptable de cette participation) est comptabilisé dans les capitaux propres au sous-compte intitulé « boni de fusion ou de confusion » du compte 1042 « Prime de fusion ».

II.1.2 – Immobilisations corporelles

II.1.2.1 - Modes et méthodes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix d'achat majoré, le cas échéant, des frais d'accessoires (telle la 1^{ère} année de maintenance, le transport, la mise en service etc ...).

Les frais d'acquisition d'immobilisations (tels les droits de mutations, honoraires, commissions, etc ...) sont comptabilisés directement en charges sur l'exercice.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations corporelles ou à leurs financements ne sont pas inclus, le cas échéant, dans le coût d'entrée des immobilisations.

II.1.2.2 - Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements corporels

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine, majoré des frais accessoires directement liés à l'immobilisation.

Les dotations aux amortissements et les dotations aux amortissements pour dépréciation sont comptabilisées en charges d'exploitation au compte de résultat.

Elles sont amorties en mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimée, soit :

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Installations techniques	Entre 2 et 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Autres immobilisations	Entre 2 et 10 ans

La société n'applique pas de calcul d'amortissement dégressif.

II.1.3 – Appréciation de la valeur d'actif

Les valeurs nettes comptables des actifs immobilisés sont revues de façon régulière pour tenir compte des circonstances ayant pu modifier de façon sensible les avantages économiques futurs que ces actifs produiront du fait de leur utilisation.

Une dépréciation exceptionnelle est calculée le cas échéant lorsque la rentabilité future estimée ne permet plus de couvrir leur valeur nette comptable de manière définitive.

La méthode retenue pour apprécier la rentabilité future est celle des cash-flows actualisés sur la durée de vie restante. Cette provision est reprise au prorata des amortissements pratiqués sur la durée de vie restante ou en cas d'amélioration de la rentabilité future estimée des installations.

Cette évaluation n'a pas conduit à la comptabilisation d'une dépréciation de la valeur des actifs immobilisés au titre de l'exercice 2021.

II.1.4 – Immobilisations financières

II.1.4.1 – Modes et méthodes d'évaluation

Les titres de participation, les autres titres immobilisés ainsi que les autres immobilisations financières sont inscrits à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont, le cas échéant, attachés au coût d'acquisition des titres et amortis selon la méthode linéaire sur une durée de 5 ans conformément à l'avis CU CNC n° 2007-C du 15 juin 2007.

Les prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale en tenant compte des intérêts courus non échus, sans actualisation de la créance.

II.1.4.2 – Méthodes utilisées pour le calcul des dépréciations

II.1.4.2.1 – Titres de participations

Les titres de participation sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, sont, le cas échéant, rattachés au coût d'acquisition des titres.

Périodiquement, et notamment lors de l'inventaire, la société évalue la valeur d'inventaire de ses titres de participation.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Cette évaluation n'a pas conduit à la comptabilisation d'une dépréciation des titres de participation au titre de l'exercice 2021.

II.1.4.2.2 – Autres immobilisations financières

Une provision pour dépréciation des autres immobilisations financières est constituée, le cas échéant, lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

II.2 – STOCKS

Néant

II.3 – CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement auxquels elles donnent lieu :

- Provision à 100 % du montant HT des créances douteuses (redressement judiciaire, liquidation)
- Provision à 100 % du montant HT des créances dont l'échéance est dépassée depuis plus de 3 mois

Au 31/12/2021, à périmètre comparable, la provision pour dépréciation des créances clients est de 726 603€ versus 716 973€ au 31/12/2020 (prise en compte de l'ensemble des entités fusionnées dans Imaweb France)

II.4 – OPERATIONS EN DEVICES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises est portée sous la rubrique « écart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques, sauf pour les montants couverts.

II.5 – CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont composées de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

II.6 – OPERATIONS A LONG TERME

Les opérations à long terme sont comptabilisées suivant la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

II.7 – PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance sont calculés au prorata temporis de la durée restant à courir sur les contrats de maintenance.

II.8 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée dès que leur valeur liquidative est inférieure à la valeur nette comptable.

II.9 – PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur.

II.10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils extérieurs, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

II.10.1 – Provisions pour litiges

Une provision pour litige est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation à l'égard d'un tiers, résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière suffisamment fiable et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources dans le futur, sans contrepartie au moins équivalente.

Pour chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, la probabilité de sortie de ressources et le montant du risque sont estimés à la date d'arrêté des comptes par la direction et le cas échéant après avis des conseils externes.

II.10.2 – Provisions pour restructuration

Les provisions pour restructuration couvrent les coûts futurs liés aux restructurations décidées et annoncées et comprennent les coûts induits par les diverses mesures de départ mises en place, y compris certaines mesures de mise en préretraite. Les plans de restructuration comprennent des mesures de départs qui sont soit volontaires, c'est-à-dire sur proposition de l'employeur et sur acceptation du salarié, soit involontaires, c'est-à-dire à la seule initiative de l'employeur. Les mesures dites de départ volontaire sont provisionnées dès l'annonce officielle par la Direction aux instances représentatives du personnel concerné par le plan détaillé de mise en œuvre de ces mesures. Les mesures dites de départ volontaire prises dans le cadre de plans de restructuration sont enregistrées dans les comptes lorsqu'une sortie de ressources devient probable.

II.11 – FRAIS LIES AUX OPERATIONS DE CAPITAL

La méthode utilisée pour les frais liés à l'opération de fusion est la comptabilisation des montants directement en charge sur l'exercice.

II.12 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D’AFFAIRES

Les ventes de marchandises sont enregistrées en produits au moment de la livraison du bien. Les ventes de produits finis sont facturées à l’expédition considérant les critères de transfert de propriété et de risque. Les ventes de prestations de services sont facturées selon les conditions spécifiques prévues aux contrats.

Reconnaissance de revenu

Activité CA Récurrent (Souscription & Maintenance) : La reconnaissance du revenu est étalée de manière linéaire sur la durée du contrat.

Exemple : une facture émise le 01 octobre pour une période allant d’octobre 2021 à septembre 2022 sera reconnue en Chiffre d’Affaires au 31 décembre pour 3/12^{ème}.

Activité de Licences et de Développement : Le Chiffre d’Affaires est reconnu à l’achèvement de la prestation.

Activité de consulting (Déploiement et Formation) : Le Chiffre d’Affaires est reconnu à l’achèvement de la prestation.

III. NOTES SUR LE BILAN

III.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en €)

K€ Désignation	Immobilisations				31/12/2021
	31/12/2020	Apports	Augmentations	Diminutions	
Frais Développement	-	10 535 523	-	-	10 535 523
Concessions, Brevet et droits similaires	-	30 741 675	-	-	30 741 675
Fonds de commerce	-	10 195 961	-	-	10 195 961
Mali technique (fusions)	18 497 610	39 478 086	-	-	57 975 696
Avances et acomptes immos incorporelles		562 160			562 160
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 497 610	91 513 405	-	-	91 513 405

K€ Désignation	Amortissements / Provisions				
	31/12/2020	Apports	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Frais développement Concessions, Brevet et droits similaires	-	7 096 113	-	-	7 096 113
Fonds de commerce Mali technique (TUP SOFTWARE)	-	28 245 873	-	-	28 245 873
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	35 341 986	-	-	35 341 986

Les immobilisations incorporelles brutes au 31/12/2020, dans les comptes des entités fusionnées est de :

- Datafirst 35 917 502€,
- Icar système 13 134 338€

III.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en €)

K€ Désignation	Immobilisations				
	31/12/2020	Apports	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Matériel et outillages	-	6 964	-	-	6 964
Installations, agencements, Aménagements	-	501 507	-	-	501 507
Matériel de bureau et informatique	13 263	1 747 162	-	-	1 760 426
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	2 255 634	-	-	2 268 897

K€ Désignation	Amortissements / Provisions				
	31/12/2020	Apports	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Matériel et outillages	-	6 964	-	-	6 964
Installations, agencements, Aménagements	-	331 974	-	-	331 974
Matériel de bureau et informatique	-	1 460 049	-	-	1 460 049
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	1 798 987	-	-	1 798 987

Les immobilisations corporelles brutes au 31/12/2020, dans les comptes des entités fusionnées est de :

- Datafirst 1 193 421€,
- Icar système 968 410€

III.3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES (en €)

Désignation	31/12/2020	Apports (TUP...)	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Titres TMS	28 507 415				28 507 415
Titres STAMPYT (Brygt)			12 881 437		12 881 437
Titres KAR			30 000		30 000
Frais d'acquisition STAMPYT (Brygt)			351 393		351 393
Frais d'acquisition TMS	421 965		22 088		444 053
AUTRES PARTICIPATIONS	28 929 380	-	13 284 918	-	42 214 630
Mali de confusion		1 219 614		1 219 436	178
Dépôts et cautionnements	450	110 008			110 458
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-			1 219 436	110 636
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	57 858 760	1 329 622	13 284 918	1 219 436	42 325 266

III.4 – CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (en €)

Les charges constatées d'avance sont de 837 015€ et sont principalement constituées de achats de licence/maintenance et loyer locaux (123 115€).

III.5 – CAPITAL SOCIAL (en €)

Le capital de la société s'élève à 6 276 344 euros, divisé en 6 276 344 actions d'une valeur nominale de 1 euro, et détenues par ASTI LUXCO.

III.6 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en €)

En K€	31/12/2020	Affectation résultat FY20	Autres Augm (+) Autres dim (-)	Résultat FY21	31/12/2021
Capital social	6 082 480		193 864		6 276 344
Prime d'émission, de fusion	54 742 330		1 744 776		56 487 106
Réserves					
Report à nouveau		533 733	-1 520 817		-987 084
Résultat de l'exercice	-			-3 724 038	-3 724 038
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées	769 930		-588 099		181 831
Capitaux propres	61 594 740	533 733	-170 276	-3 724 038	58 234 160

III.7 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en €)

Détail	31/12/2020	Apports	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2021
Provisions pour garantie des travaux						
Litiges fiscaux						
Litiges liés au personnel		125 021				125 021
Total provisions pour litiges	-	125 021	-	-	-	125 021
Indemnité départ retraite	12 560	2 725 144			64 103	2 673 601
Indemnité prime ancienneté	6 962					6 962
Total provisions pour pensions et obligations	19 522	2 725 144	-	-	64 103	2 680 563
Autres risques		1 593 061				1 593 061
Total autres provision pour risques et charges	19 522	4 415 432	-	-	62 267	4 368 327

III.8 – PROVISIONS REGLEMENTEES (en €)

Détail	31/12/2020	Apports	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2021
Amortissements dérogatoires sur frais acquisition	372 739	-		372 739	-	-
Amortissements dérogatoires sur frais acquisition TUP IDF	362 028	-		362 028	-	-
Amortissements dérogatoires sur frais acquisition TMS	35 164	-	84 392	-	-	119 557
Amortissements dérogatoires sur frais acquisition STAMPYT (Brygt)			62 275			62 275
Total provisions réglementées	-	-	146 667	-	-	181 832

III.9 – ENTREPRISES LIEES (en €)

SOCIETE	ACTIF			PASSIF			
	Clients-FAE	Fournisseurs avoir à recevoir	Compte Courant	Fournisseurs-FNP	Clients avoir à émettre	Compte courant Créditeur	Compte courant Créditeur
TELE MERCURE SERVICES STAMPYT (Brygt)	45 079 18 145			-22 022		-19 536	
Total	63 224	-	-	-22 022		-19 536	-

III.10 – ENTREPRISE CONSOLIDANTE (en €)

Imaweb France est détenue à 100% par la société **Asti Luxco S.à r.l.**, société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 18, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, et enregistrée au *Registre de Commerce et des Sociétés*, Luxembourg sous le numéro B234025, elle-même détenue à 100% par Asti Finance Sarl, tête consolidante des comptes statutaires.

III.11 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (en €)

En 2021 le solde est 0 : A fin de l'année 2020, la société ASTI France détient pour 11 809€ de VMP au titre de bons de souscriptions concernant la TUP IDF.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

IV.1 – RESULTAT D'EXPLOITATION (en €)

Le résultat d'exploitation présente un résultat positif de 60 987 €.

Le montant au titre des honoraires CAC pour le contrôle légal des comptes annuels, l'assistance dans les opérations de TUP, et autres frais d'honoraires s'élève à 3 046 786 €.

Le transfert de charges s'élève à 3 103 856€ qui est composé :

- Refacturation à STAMPYT :	19 145 €
- Refacturation enseigne IMWAEB :	3 084 711 €

IV.2 – CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS (en €)

Le résultat financier présente un résultat négatif de 4 011 725€, qui se décompose ainsi :

➤ Reprise de provisions et transferts de charges :	+10 000 €
➤ Charges d'intérêts et charges assimilées :	- 3 558 050 €
➤ Charges nettes sur cessions de VMP :	- 464 642 €

IV.3 – CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS (en €)

Nature	Montant
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	1 615 385
Charges exceptionnelles sur opération en capital	591 658
Reclassement frais PP Conseils	4 000
Amortissement dérogatoire	146 668
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	779 278

Nature	Montant
--------	---------

Cession immobilisations incorporelles	-
Cession immobilisations corporelles	-
Cession immobilisations financières	1 440 000
Reprises s/amortissements dérogatoires	734 767
Autres produits exceptionnels	45 691
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 220 458

IV.4 – IMPOT SUR LES SOCIETES (en €)

Le résultat fiscal présente un résultat négatif de 2 928 608 €.

Désignation	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat Courant	-3 483 667	0	-3 483 667
Résultat exceptionnel	-240 371		-240 371
Total	-3 724 038	0	-3 724 038
Résultat	-3 724 038	0	-3 724 038

V. AUTRES INFORMATIONS

V.1 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Courant 2022, le groupe s'est développé par croissance externe par l'acquisition des sociétés MSS-Midrange Solutions Services dans le début de l'année 2022.

IMAWEB France a acquis en janvier 2022 la société MIDRANGE SOLUTIONS SERVICES pour un montant de 5 Millions Euros.

MIDRANGE SOLUTIONS SERVICES, fondée en 2006, est une entreprise de services numériques spécialisée dans le conseil, l'infogérance et la formation auprès des acteurs du secteur automobile.

Cette acquisition permet à IMAWEB France de compléter son offre de solutions logicielles automobiles en proposant notamment une offre d'hébergement cloud à l'ensemble de ses clients.

IMAWEB France a acquis en janvier 2022 la société CUSTEED pour un montant de 35 Millions Euros.

CUSTEED, fondée en 2016, est une entreprise de services accompagnant les distributeurs automobiles dans le suivi et l'optimisation de la satisfaction client.

Cette acquisition permet à IMAWEB France d'accélérer sa croissance internationale et de continuer à développer des solutions logicielles transformationnelles pour les concessionnaires automobiles.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie, ainsi que les sanctions qui visent la Russie, sont des événements postérieurs à la clôture sans impact sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs au 31 décembre 2021.

V.2 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Néant

V.3 – DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Néant

V.4 – VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(€)	France	Exportations	31/12/2021
Ventes de marchandises	969 049	182 500	1 151 548
Production vendue de biens	10 533 707	1 280 155	11 813 862
Production vendue de services	16 142 077	2 380 030	18 522 107
Chiffres d'affaires nets	27 644 833	2 842 685	31 487 518

V.5 – EFFECTIFS

	31/12/2020	31/12/2021	Variation	Pourcentage
Cadre	4	228	224	%
Non Cadre		53	53	%
Effectif	4	281	-	

L'accroissement des effectifs est d'origine fusionnel, 157 personnes par fusion de la société DATFIRST et 108 personnes par fusion de la société ICAR SYSTEMS.

V.6 – CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI

Néant

V.7 – INFORMATIONS SUR LE CREDIT BAIL

Néant

V.8 – DIRIGEANTS

L'information sur la rémunération des organes de direction n'est pas fournie, car elle contribuerait à identifier la situation d'un membre déterminé.

Avances et crédits alloués aux dirigeants : Néant

Aucun jeton de présence n'est versé aux dirigeants.

V.9 – INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE (IDR) ET AVANTAGES SIMILAIRES

INDEMNITE DEPART A LA RETRAITE

La société applique la méthode préférentielle consistant à provisionner ses engagements de retraites et avantages similaires en totalité.

La société a choisi la méthode de reconnaissance immédiate des écarts actuariels en charge exceptionnel sur l'exercice et en charge d'exploitation les coûts des services rendus et les coûts financiers

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les droits au titre des Indemnités de Départ en Retraite sont définis par la Convention Collective Syntec.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

➤ Taux d'actualisation : En application de la recommandation n°2013-R.02 de l'ANC, le taux d'actualisation retenu pour cette étude est basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé (« Euro zone AA rated corporate bonds + 10 years ») à la date d'évaluation, soit 1% contre 0,35% au 31 Décembre 2020. Ce taux intègre un taux d'inflation long terme de 1,90%.

La durée des engagements est de 10,0 ans pour les Indemnités de Fin de Carrière.

- Taux de revalorisation des salaires : Taux de progression des salaires : 2.50 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2015-2017
- Taux de charges sociales patronales : Taux moyen calculé par l'entreprise = 46 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans (Etam) et 64 ans (cadres autre sociétés)
- Table de mobilité : table dégressive entre 0.00 % et 12.24 % (pour les plus de 55 ans) pour les salariés non cadres et entre 0.00 % et 19.89% (pour les plus de 55 ans) pour les salariés cadres.

Le départ à la retraite est à l'initiative du salarié.

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19. Elle est conforme à la recommandation 2003 R- 01 du CNC.

PRIME D'ANCIENNETE

La sociétés IMAWEB France accorde à ses salariés une prime anniversaire de 300 € bruts pour 5 ans d'ancienneté puis tous les 5 ans.

Cette gratification est soumise à charges sociales.

La société a décidé de constater cet engagement dans les comptes sous la forme d'une provision. L'indemnité de médaille du travail est déterminée en appliquant une méthode tenant compte de la date d'anniversaire de présence dans le groupe, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des gratifications versées.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1 % (en application de la norme IAS 19, le taux d'actualisation retenu est basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé)
- Taux de progression des salaires : 2.50 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2015-2017
- Taux de charges sociales patronales : 46 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans (Etam) et 64 ans (cadres autre sociétés)

La durée des engagements est de 5,1 ans pour les Gratifications d'Ancienneté.

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19. Elle est conforme à la recommandation 2003 R- 01 du CNC.

V.10 – CALCUL DE LA PARTICIPATION ET DE L'INTERESSEMENT

Néant

Charges et Produits Constatés d'Avance

IMAWEB FRANCE

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 22/09/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	837 016	1 788 813
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	837 016	1 788 813

Charges à Payer

IMAWEB FRANCE

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 22/09/22
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 421 968
Dettes fiscales et sociales	3 516 101
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	21 600
TOTAL	4 959 669

Produits à Recevoir

IMAWEB FRANCE

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 22/09/22
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	583 445
Personnel	
Organismes sociaux	(36 994)
État	172 788
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	6 215
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	725 453

État des Échéances des Créances et Dettes

IMAWEB FRANCE

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 22/09/22
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	110 635		110 635
TOTAL de l'actif immobilisé :	110 635		110 635
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	417 471		417 471
Autres créances clients	8 417 765	8 417 765	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	52 243	52 243	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	300 546	300 546	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	652 866	652 866	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	172 788	172 788	
État - Divers			
Groupe et associés	1 137 096	1 137 096	
Débiteurs divers	63 548	63 548	
TOTAL de l'actif circulant :	11 214 323	10 796 852	417 471
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	837 016	837 016	

TOTAL GÉNÉRAL

12 161 974

11 633 868

528 107

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	375 000	100 000	275 000	
Emprunts et dettes financières divers	70 828		70 828	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 518 119	4 518 119		
Personnel et comptes rattachés	2 373 285	2 373 285		
Sécurité sociale et autres organismes	2 401 125	2 401 125		
Impôts sur les bénéfices	185 601	185 601		
Taxe sur la valeur ajoutée	133 586	133 586		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	377 199	377 199		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	33 708	33 708		
Groupe et associés	58 951 949	7 078 288	27 300 000	24 573 661
Autres dettes	21 919	21 919		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 788 813	1 788 813		

TOTAL GÉNÉRAL

71 231 130

19 011 641

27 645 828

24 573 661

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille vingt-deux,
Le 30 septembre 2022,
A seize heures,

L'Assemblée Générale de la Société IMAWEB France, détenue par ASTI Luxco (associé unique) s'est réunie, sur convocation de son Président Julian CICALÉ, au siège de la société 44 rue Pasquier, 75008 Paris.

Il a été établi une feuille de présence signée par l'associé présent

Monsieur Laurent Deliot en remplacement de Monsieur Jean-Laurent Bracieux, représentant la société PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est présent.

Julian CICALÉ est présent et préside l'Assemblée Générale en sa qualité de Président de la Société.

L'Assemblée étant ainsi composée, l'Associé est présent et a été légalement convoqué dans les conditions prévues par les statuts de la Société.

Le Président constate en conséquence que l'Assemblée Générale ainsi réunie dispose du quorum requis par la loi pour chaque résolution proposée et qu'elle peut valablement délibérer sur l'ensemble des points figurant à son ordre du jour.

Préalablement à la mise aux votes des résolutions proposées, il est exposé que :

- Le Président, a établi l'inventaire et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ;
- Ces documents ont été tenus dans les délais légaux au siège social et mis à la disposition du Commissaire aux Comptes ;
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021, le rapport de gestion du Président et le rapport général du Commissaire aux Comptes ont été adressés à l'Associé Unique dans les délais légaux et avant la tenue de la présente assemblée

En outre, le Président met à la disposition de l'Associé Unique, pour la tenue de la réunion, les documents suivants :

- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Le rapport général des Commissaires aux Comptes,
- Et le texte des résolutions présentées à l'Associé Unique.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des rapports qui les concernent ; quitus au Président ;
2. Approbation des conventions réglementées de l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
3. Affectation et répartition du résultat de l'exercice ;
4. Pouvoir pour formalités.

Le Président donne lecture du projet de résolutions.

Le Président déclare alors la discussion ouverte sur les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION
APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence et du rapport général des commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Président statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global, s'élevant à 31 003 euros, des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que l'impôt correspondant.

En conséquence, il donne à la présidence quitus entier et sans réserve pour sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette décision a été adoptée par l'associé unique, ASTI Luxco SARL.

DEUXIEME DECISION
PRESENTATION ET APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES DE
L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Président, approuve l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé dans le cadre des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

Cette décision a été adoptée par l'associé unique, ASTI Luxco SARL.

TROISIEME DECISION
AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique approuve la proposition du Président et après avoir constaté l'existence d'une perte s'élevant à 3 724 038 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, décide de l'affecter au compte « report à nouveau », dont le montant passerait ainsi à – 4 711 121€.

Cette décision a été adoptée par l'associé unique, ASTI Luxco SARL.

QUATRIEME DECISION
POUVOIR POUR FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision a été adoptée par l'associé unique, ASTI Luxco SARL.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à dix-sept heures. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par l'Associé Unique, après lecture.



Asti Luxco S.à.r.l.
Représentée par Bérengère Delabre/ Frédéric Moreau

